

RAPPORT du CAJAC 1^{er} janvier 2012 - 30 avril 2012

Le Centre d'assistance juridique anti-corruption (CAJAC) de Rabat, créé en janvier 2009, a reçu depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 30 avril 2012, **306** plaintes dont **54** dossiers ouverts. Ce centre bénéficie actuellement d'un financement de la délégation de l'Union Européenne au Maroc, sur une durée de trois années, qui débute au mois de février 2011.

Le CAJAC de Fès, créé en septembre 2011, a reçu depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 30 avril 2012, **33** plaintes dont **9** dossiers ouverts.

Le CAJAC de Nador a reçu depuis son ouverture le 1^{er} février 2012 jusqu'au 30 avril 2012, **42** plaintes dont **6** dossiers ouverts.

Ces deux centres ont été mis en place grâce au soutien financier de l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc.

Les dossiers ne sont ouverts que pour les plaintes qui relèvent de la corruption ou des questions connexes (concussion, détournements, trafic d'influence, blanchiment...etc.).

Ci-après des données statistiques relatives aux plaintes du 1^{er} janvier 2012 au 30 avril 2012.

I) Plaintes reçues :

CAJAC	Nombre	Cas ouverts	Contacts initiaux	Cumul des cas reçus depuis l'ouverture	Cumul des dossiers ouverts depuis l'ouverture
RABAT	306	54	252	1823	759
FES	33	9	24	81	26
NADOR	42	6	6	42	6
Total	381	69	282	1946	791

II) Domaine de corruption (dossiers ouverts) :

	RABAT	FES	NADOR
Commune rurale	2	-	-
Habitat/urbanisme/immobilier	6	-	-
Santé	8	2	1

Autorités locales/ provinciales	15	4	1
Institutions publiques	7	-	-
Police	2	-	-
Justice	4	-	3
Forces auxiliaires	2	-	-
Gendarmerie	1	2	-
Education	1	-	-
Secteur privé	3	-	1
Marchés publics	-	1	-
Autres	3	-	-
Total	54	9	6

III) Moyens de contact (cas reçus) :

	RABAT	FES	NADOR
Téléphone	210	24	19
Courrier électronique	35	-	4
Visite au local	34	8	16
Courrier postal	9	-	-
Internet	1	-	-
Autres	17	1	3
Total	306	33	42

V) Qualité des plaignants (dossiers ouverts) :

	RABAT	FES	NADOR
Victime	42	1	4
Donneur d'alerte	8	8	2
Témoin	4	-	-
Total	54	9	6

VI) Gestion des plaintes :

Le CAJAC procède en premier lieu à la détermination de la nature des plaintes afin d'identifier la procédure à suivre qui consiste soit à donner un avis juridique aux plaignants soit à adresser des correspondances aux instances concernées pour les informer des irrégularités et abus constatés et leur demander des éclaircissements. Le traitement des plaintes se fait par un conseiller juridique professionnel basé à Rabat, assisté par une équipe juridique composée d'assistants juristes et d'étudiants en droit qui sont chargés de la réception des plaintes et de leur examen.

Le CAJAC a envoyé depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 30 avril 2012, 32 correspondances aux autorités concernées pour leur demander de s'informer sur les irrégularités enregistrées et de prendre les mesures nécessaires quant aux affaires de corruption qui leur sont transmises.

Le tableau ci-dessous donne les détails des correspondances :

Instance saisie	Date de la correspondance	Réponse et traitement
Haut commissariat aux eaux et forêts et la lutte contre la désertification	16/01/2012	Réponse reçue le 20/02/2012 demandant une copie des réclamations envoyées au CAJAC
Inspection générale du ministère de la santé	16/01/2012	-
Inspection générale du ministère de l'équipement et transport	16/01/2012	-
Gouverneur de la province d'Ouarzazate	22/02/2012	-
Direction des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale	22/02/2012	-
Fondation Hassan II des œuvres sociales des agents d'autorité	22/02/2012	Réponse reçue le 12/03/2012 selon laquelle l'affaire pour laquelle elle a été saisie ne relève pas de ses attributions
Inspection générale du ministère de l'intérieur	22/02/2012	-
Inspection générale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres	22/02/2012	-
Institut supérieur de technologie d'Agadir	22/02/2012	Réponse reçue le 09/03/2012 apportant des éclaircissements et des explications concernant l'affaire pour laquelle il a été saisi
Caïd de l'arrondissement Moulay Rachid à Casablanca	22/02/2012	-
Direction de l'électrification rurale	22/02/2012	-
Gouverneur de la province d'Ifrane	08/03/2012	-
Inspection générale du ministère de la justice	08/03/2012	Réponse reçue le 02/04/2012 affirmant que l'affaire a été transmise après étude et examen à la direction des affaires civiles du ministère
Gouverneur de la province de Safi	08/03/2012	-
Inspection générale du ministère de la justice	15/03/2012	Réponse reçue le 10/04/2012 affirmant que l'affaire a été transmise après étude et examen à la direction des affaires pénales du ministère
Caïd de Karani / région Doukala Abda	15/03/2012	-

Inspection générale du ministère de l'intérieur	15/03/2012	-
Inspection générale de la gendarmerie royale- l'Etat major	30/03/2012	-
Inspection générale du ministère de la santé	30/03/2012	-
Inspection générale du ministère de la justice	30/03/2012	-
Agence nationale d'assurance maladie (ANAM)	30/03/2012	Réponse reçue le 29/04/2012 selon laquelle l'affaire pour laquelle elle a été saisie ne relève pas de ses attributions
Inspection générale du ministère de la santé	30/03/2012	-
Gouverneur des arrondissements Moulay Rachid à Casablanca	30/03/2012	-
Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur	30/03/2012	-
Direction générale de la REDAL	30/03/2012	-
Gouverneur de la ville de Kenitra	29/04/2012	-
Direction des affaires pénales du ministère de la Justice	29/04/2012	-
Direction des affaires rurales du ministère de l'intérieur	29/04/2012	-
Procureur général du roi près de la cour d'appel de Meknès	29/04/2012	-
Wali de la région de Rabat-Salé-Zemmour- Zaer	29/04/2012	-
Président de l'association islamique du foyer des étudiants à Sidi Dehbi	29/04/2012	-
Gouverneur de Settat	29/04/2012	-